

Communiqué de presse

Septembre 2026,

Nous appelons à la pérennisation et au déploiement du modèle SECPa dans la nouvelle Loi de financement de la Sécurité Sociale.

La France est confrontée à un grave déficit d'offre médicale sur le territoire et de fortes inégalités d'accès, conduisant à une aggravation de l'état des habitants en particulier des plus vulnérables (Cour des comptes, 2024).

Un collectif de professionnels de santé, de l'action sociale et de la médiation, et du soutien psychosocial se sont rassemblés pour apporter un nouveau modèle de l'offre et de l'accès au soin en France.

Ce nouveau modèle appelé « **SECPa** », pour **Structures d'Exercice Coordinné Participatives**, a été expérimenté ces dernières années dans 26 structures en France. Une évaluation a été menée et démontre que ce modèle fonctionne, qu'il est plébiscité, et qu'il offre une réelle amélioration pour la santé des personnes (Évaluation SECPa, 2023). Ce constat est particulièrement vrai dans les territoires urbains qui concentrent à la fois des vulnérabilités sanitaires et sociales spécifiques : précarité, augmentation des maladies chroniques, importance des facteurs environnementaux sur la santé.

La France n'a aucun intérêt à arrêter ce mouvement. En plus d'apporter une offre de soin et de santé attrayante pour les professionnels et les habitants, **ces structures apportent dans nos villes de véritables lieux de prévention et de promotion de la santé**, d'accueil et d'accompagnement des habitants pour leur santé.

Elles apportent une alternative crédible et pérenne pour **réduire la pression sur le système hospitalier** et soutenir un meilleur état de santé global des habitants. Les abandonner et limiter leur déploiement signifierait une perte de chances et une aggravation de la santé des habitants de ces quartiers, qui sont parties prenantes de la vie des structures.

De plus, plusieurs projets de type « SECPa » naissent partout en France, avec le même objectif : apporter un nouveau mode d'accueil, d'accompagnement et de réalisation des soins auprès des publics vulnérables, et répondre à la crise médicale que connaît actuellement la France.

Le Réseau français Villes-Santé, aux côtés de France urbaine, appelle donc le gouvernement à :

- **Assurer la sécurité financière des 26 structures** issues du modèle de l'article 51 « SECPa » sur les mois de novembre et décembre 2026.
- **Apporter son soutien dans la prochaine Loi de Finances de la Sécurité Sociale** à la pérennisation, dans leur enveloppe budgétaire actuelle, de ces 26 structures.
- **Proposer une enveloppe supplémentaire pour soutenir les nouvelles structures** prêtes à déployer ce modèle dans d'autres villes en France.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les particularités du modèle SECPa :

- Un projet de santé approfondi et global sur la santé de la personne.
- Une prise en charge de bout en bout des publics vulnérables.
- Une place centrale donnée aux patients-usagers.
- La place au collectif : ateliers avec les usagers, marches urbaines, groupes d'échange et de parole, etc.
- L'utilisation de l'interprétariat, de la médiation en santé, et un accueil adapté des personnes qui fréquentent les structures (écoute et dialogue, transports, aide aux démarches administratives et à la prise de rendez-vous).
- Des actions appuyées d'aller-vers en lien avec les associations de quartier et à des professionnels de l'accompagnement (accès au droit, logement, scolarité).
- Des temps de consultation plus longs et une coordination renforcée avec les structures d'appui (ex. Dispositif d'appui à la coordination).

Liste des 26 SEC Participatives :

- Santé Commune (Vaulx-en-Velin)
- Village 2 santé (Echirolles)
- MSP Avenir Santé Villejean Beauregard (Rennes)
- Le Blosne (Rennes)
- Stéthoscop (Hennebont)
- Léon Blum (Belfort)
- MSP Pyrénées-Belleville (Paris)
- MSP Mathagon (Paris)
- MSP PSIP (Chambéry)
- Case de santé (Toulouse)
- Diaconat Protestant Drôme Ardèche (Valence)
- Human Santé (Montpellier)
- MSP Saint Martin d'Hères
- Château en santé (Marseille)
- MSP Peyssonei (Marseille)
- MSP de l'Olivier (La Trinité)
- MSP Kruysbellaert (Dunkerque)
- CMS Fabrique de santé (Aubervilliers)
- Pôle Santé Grâce de Dieu (Caen)
- MSP Montsoleil (Outreau)
- MSP Hauts de Saint Aubin (Angers)
- Centre de santé des 3 Cités (Poitiers)
- La Place Santé (Saint Denis)
- Maison de Santé de HautePierre (Strasbourg)
- MSP Neuhoef (Strasbourg)
- CDS Abej Solidarité (Capinghem)

Pour plus d'informations :

- Réseau des centres de santé communautaires
Réseau français Villes-Santé
contact : Maude Luherne, directrice maude.luherne@villes-sante.com
- 2026 ▶ Webinaire RfVS sur les Structures d'exercice coordonné participatives, soutenu par la Banque des territoires
- 2023 ▶ Évaluation des SEC Participatives

Contacts presse :

Maude LUHERNE – 07 69 34 29 33 – maude.luherne@villes-sante.com

Jennifer GUILLOUCHE – 07 60 70 86 51 – jennifer.guillouche@villes-sante.com

Contact du collectif SECPa – contact@secpa.fr

Pour plus d'informations sur le Réseau français Villes-Santé, rendez-vous sur villes-sante.com

À propos du Réseau français Villes-Santé :

Le Réseau français Villes-Santé, créé en 1990, est le seul réseau national qui rassemble des agent.es et des élu.es délégué.es à la santé de près de 120 villes et intercommunalités françaises (ce qui représente près de 18 000 000 d'habitant.es). Le RfVS est accrédité auprès du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS qui fédère près de 100 villes européennes et 20 réseaux nationaux.

Depuis ses débuts, le Réseau français Villes-Santé :

- Soutient et accompagne les Villes-Santé dans la mise en œuvre des politiques locales de santé et dans l'implication des diverses parties prenantes afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Permet une coopération et un enrichissement mutuel des Villes-Santé (partage d'expériences, groupes de travail, actions communes, etc.), tout en étant un interlocuteur privilégié auprès des instances et des acteurs nationaux et internationaux.

La mise en œuvre du programme de travail du Réseau français Villes-Santé est financé par les cotisations de ses membres, par le ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que par l'agence nationale Santé publique France. Le Réseau français Villes-Santé bénéficie également du soutien de la Banque des Territoires pour la mise en œuvre de projet spécifiques.

villes-sante.com